

Bordeaux, le 21 décembre 2011



MINISTÈRE DE
L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE LA JEUNESSE
ET DE LA VIE ASSOCIATIVE

MINISTÈRE DE
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

RECTORAT

DIRECTION DES RELATIONS ET
RESSOURCES HUMAINES

DIRECTION DES PERSONNELS
ENSEIGNANTS

**AFFICHAGE
OBLIGATOIRE**

DPE n° 2011-24

Affaire suivie par :

Regis ALDAY (Professeurs certifiés)

Guy MADOULAUD (PEPS)

Téléphone :

05.57.57.39.42

05.57.57.38.52

Fax : 05.57.57.87.98

Mél :

Regis.alday@ac-bordeaux.fr

guy.madoulaud@ac-bordeaux.fr

Le Recteur de l'Académie de Bordeaux,
Chancelier des Universités d'Aquitaine

à

Mesdames et Messieurs les Inspecteurs d'Académie,
Directeurs des Services Départementaux de l'Éducation
Nationale

Monsieur le Directeur du CRDP

Madame et Messieurs les Directeurs de C.D.D.P.

Mesdames et Messieurs les Chefs d'Établissement

(Pour information à

Messieurs les Présidents d'Université

Monsieur le Directeur Général de l'I.P.B.

Monsieur le Directeur de l'E.N.S.C.B.P.

Monsieur le Directeur de l'E.N.S.E.I.R.B.

Monsieur le Directeur de l'I.E.P. de Bordeaux

Monsieur le Directeur de l'I.U.F.M. d'Aquitaine

Mesdames et Messieurs les correspondants DRH)

OBJET : Listes d'aptitude pour l'accès aux corps des professeurs certifiés et des PEPS- Rentrée scolaire 2012 (décrets n°72-581 du 4 juillet 1972 et n°80-627 du 4 août 1980)

Intégration des adjoints d'enseignement et des chargés d'enseignement- Rentrée scolaire 2012 (décret n°89-729 du 11 octobre 1989)

Références : Notes de service n° 2011-229 et n° 2011-226 du 12 décembre 2011 publiées au BO n°46 du 15 décembre 2011.

J'ai l'honneur d'appeler votre attention sur les notes de service ministérielles citées en référence.

1/ Conditions requises pour être candidat

a/ listes d'aptitude pour l'accès au corps des professeurs certifiés et des PEPS

Sont recevables les candidatures émanant de fonctionnaires titulaires appartenant à un corps d'enseignant relevant du ministère de l'éducation nationale, en position d'activité, de mise à disposition ou de détachement.

- conditions d'âge

Les candidats doivent être âgés de 40 ans au moins au 1^{er} octobre 2012. L'attention des personnels doit être attirée sur la **contradiction** qui peut exister entre **l'admission à la retraite pour limite d'âge** et l'accès à l'un des corps concernés, subordonné à l'accomplissement d'un stage d'une durée normale d'un an.

L'exercice d'au moins 6 mois de fonctions **en qualité de professeur titulaire** est nécessaire pour que les intéressés puissent bénéficier d'une pension de retraite calculée sur la base de leur rémunération dans ce nouveau corps.

- conditions de titre et discipline postulée

La date d'appréciation des titres et diplômes est fixée au 31 octobre 2011.

La photocopie des titres devra être obligatoirement jointe à l'accusé de réception ou à la notice de candidature.

Les conditions de titre et diplôme figurent dans la note de service visée en référence.

- conditions de service

Les candidats à l'accès au corps des professeurs certifiés doivent, au 1^{er} octobre 2012, justifier de 10 années de services effectifs d'enseignement dont cinq accomplies en qualité de fonctionnaire titulaire.

Les candidats à l'accès au corps des PEPS doivent justifier, à la même date, de 10 années de services effectifs d'enseignement dont cinq accomplies en qualité de fonctionnaire titulaire lorsqu'ils sont titulaires de la licence STAPS ou de l'examen probatoire du CAPEPS (P2B) ; les autres doivent justifier respectivement de 15 et 10 ans de tels services.

b/ intégration des adjoints d'enseignement et des chargés d'enseignement

Sont recevables les candidatures concernant les agents en position d'activité, de mise à disposition ou de détachement y compris ceux qui sont affectés dans l'enseignement supérieur.

- conditions d'âge

Il n'est pas fixé de condition d'âge minimal pour ces différentes promotions.

- conditions de service

Les candidats doivent justifier de cinq ans de services publics au 1^{er} octobre 2012.

L'attention des personnels doit être attirée sur la **contradiction** qui peut exister entre **l'admission à la retraite pour limite d'âge** et l'accès à l'un des corps concernés, subordonné à l'accomplissement d'un stage d'une durée normale d'un an.

L'exercice d'au moins 6 mois de fonctions **en qualité de professeur titulaire** est nécessaire pour que les intéressés puissent bénéficier d'une pension de retraite calculée sur la base de leur rémunération dans ce nouveau corps.

- personnels concernés

Je vous invite à vous référer à la note de service ministérielle visée en objet.

2/ Modalités d'inscription et calendrier

Les personnels en activité dans les académies, y compris ceux qui sont affectés dans un établissement de l'enseignement supérieur, les PEGC détachés en France, les personnels en réadaptation ou en réemploi dans un établissement du CNED feront acte de candidature auprès de leur académie par le système d'information et d'aide pour les promotions (SIAP) accessible sur internet à l'adresse suivante :

**Mardi 10 janvier 2012 à 10 Heures
au
Mardi 31 janvier 2012 à 17 Heures.**

<https://bv.ac-bordeaux.fr/siap/> (lien académique)

ou

<http://www.education.gouv.fr/pid61/siap-systeme-information-aide-pour-les-promotions.html> (lien ministériel)

Les candidatures seront classées selon un barème spécifique pour chacune des listes d'aptitude.

Les notes de services ci-dessus référencées donnent le détail de chacun de ces barèmes.

PIECES JUSTIFICATIVES :

Les candidats sont invités à collationner, dès maintenant, les pièces justifiant l'attribution de points supplémentaires (titres et diplômes acquis au 31/10/2011, échelon obtenu au 31/08/2011, etc...), qui devront **obligatoirement** être jointes à l'accusé de réception adressé en retour au rectorat (Direction des Personnels Enseignants).

TRES IMPORTANT :

Les accusés de réception seront adressés aux enseignants candidats le **mercredi 1^{er} février 2012.**

Ils devront être retournés au Rectorat, au plus tard pour **le mardi 7 février 2012**, accompagnés des pièces justificatives à l'adresse suivante :

Rectorat de l'académie de Bordeaux
5, rue Joseph de Carayon latour
Direction des Personnels Enseignants
Bureau DPE4
A l'attention de M.ALDAY
BP 95
33060 Bordeaux

Je vous remercie de l'attention que vous voudrez bien porter à la présente circulaire et vous demande de veiller au strict respect du calendrier.

Pour le recteur
Le secrétaire général adjoint délégué
aux relations et ressources humaines


Xavier LE GALL